



## Avoir refuse dans un magasin

Par **sd73**, le **13/02/2010** à **16:30**

Bonjour,

J'ai acheté un tapis de douche dans un magasin normalement antidérapant et dès que je l'ai installé je me suis aperçu qu'il était très glissant et j'ai failli me faire très mal.

Je l'ai ramené au magasin où j'ai demandé un avoir que l'on m'a refusé parce que j'avais enlevé l'emballage et qu'il était impossible de remettre l'article en rayon.

En réalité, l'emballage n'était constitué que d'une bande de carton surmonté d'un petit cintre et était relié au tapis par de petits fils nylon. On m'a reproché de les avoir coupés ! Mais pour essayer l'article, il fallait bien ! De plus, j'avais ramené cet emballage "intact", j'avais mon ticket de caisse et mon achat datait d'une semaine.

Ce refus est-il légal ? Sur quelles bases je peux justifier le recours que je souhaite mettre en oeuvre dans un premier temps par lettre recommandée.

Merci de votre réponse.